



URGENCE SALAIRES

Rappelons qu'une augmentation de 3,5 % quand le coût de la vie augmente de 6 %, c'est de facto une baisse de pouvoir d'achat d'au moins 2,5 % !

Quand Bruno Lemaire demande gentiment aux entreprises de bien vouloir augmenter leurs salarié·es, il pourrait donner l'exemple en augmentant les fonctionnaires au minimum au niveau de l'inflation !

AU FOND DE LA PISCINE

La communication sur le « Foncier Innovant » bat son plein vantant la modernité de la Dgfiip qui, le croyez-vous, utilise des algorithmes pour détecter les piscines non déclarées.

Sauf que tout cela coûte déjà 24 millions versés à une entreprise privée, que le résultat comporte de nombreuses erreurs et qu'initialement c'est le boulot des géomètres des Finances Publiques.

Pire encore, un petit plaisantin a bricolé pour pas un rond et en seulement quelques jours [une application qui fait le job](#). De là à conclure que l'on gaspille de l'argent public pour pas grand-chose, nous vous laissons seuls juges.

En attendant, la CGT a alerté l'ensemble des communes du département sur cette question.

ASSISTANAT XXL

Un récent rapport de l'IRES (Institut de Recherches et d'Études Sociales), commandé par la CGT a fait le point sur les aides de l'État aux entreprises. Le titre du rapport est on ne peut plus clair : [«Un capitalisme sous perfusion. Mesure, théories et effets macroéconomiques des aides publiques aux entreprises françaises»](#).

Extraits : « Si la période du Covid-19 a souligné avec une acuité spectaculaire le rôle des aides publiques pour maintenir sur pied les entreprises, il ne s'agit que d'une partie seulement d'un processus plus ample et plus ancien de développement de dispositifs de soutien à destination des entreprises par l'État depuis maintenant plusieurs décennies.

Depuis 1993 et la mise en place d'exonérations de cotisations sociales employeurs pour les salarié·es proches du Smic, plusieurs dispositifs d'aide aux entreprises ont en effet été instaurés, avec parmi les plus récents le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en 2013, le Pacte de responsabilité en 2015 et la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales employeurs en 2019. Chaque année, plusieurs dizaines de milliards d'euros bénéficient aux entreprises sans que pour autant la puis-

sance publique puisse indiquer avec exactitude les montants en jeu. Il ressort de ce travail d'enquête que les aides publiques aux entreprises n'ont cessé d'augmenter depuis le début des années 2000 : alors qu'elles oscillaient en moyenne autour de 30 Mds € (courants) par an dans les années 1990, la montée en charge des aides publiques a été spectaculaire depuis 2001 pour atteindre un montant de plus de 100 Milliards € par an dès 2008 (157 Mds pour l'année 2019) ».

Vous avez bien lu : 157 milliards d'euros par an !

Il s'agit du premier poste budgétaire de l'État, très loin devant la charge de la Dette ou celui de l'Éducation Nationale !

Le rapport interroge notamment l'efficacité macroéconomique de cette montagne d'aides.

Aides aux entreprises : le coût s'envole

Total des aides aux entreprises en France, en % du PIB et du budget de l'État



Source : IRES



Alternatives Économiques

Sans remettre en cause le soutien aux entreprises, la CGT entend faire le tri dans ce maquis des aides, avec une évaluation de leurs impacts.

Et si l'on met en perspective d'un côté la prodigalité envers les entreprises et de l'autre la hargne développée pour détruire les services publics ou les garanties collectives (assurance chômage, retraites), on a la rage.

En réorientant une petite partie de la dépense fiscale, nous pourrions avoir des services publics de qualité, avec des agent·es mieux rémunéré·es et un haut niveau de protection sociale.

STOP HARCÈLEMENT

La culture du silence au sein de la Drfiip 44 est pour le moins contre productive en matière de harcèlement, qu'il soit moral, sexiste ou sexuel.

Si vous êtes victime d'agissements de cet ordre, ne restez pas isolé·es ! Des outils existent comme la fiche de signalement et mettez directement dans la boucle l'organisation syndicale de votre choix.